

## [Le conventionnement ERASMUS+](#)

Le lycée Jean Jaurès est conventionné depuis de nombreuses années avec [l'agence européenne Erasmus+](#).

Le BTS AM est le premier bénéficiaire de ce partenariat. Ainsi chaque année entre 13 et 17 étudiants partent à l'étranger pendant 2 mois réaliser leur stage dans une entreprise étrangère des pays européens partenaires grâce aux aides apportées par la bourse Erasmus.

### Qu'est-ce qu'Erasmus+ ?

Il s'agit d'une agence européenne qui répond au programme européen d'éducation et de formation pour tous les publics en favorisant leur mobilité dans le cadre européen. Pour en savoir plus, cliquer ici !



### Pourquoi partir se former à l'étranger ?

Le BTS AM est une formation difficile et exigeante. L'adaptabilité, le savoir-faire et l'innovation sont au cœur de cette formation du supérieur. Pour répondre aux exigences en matière de culture et pour faire front face à l'employabilité de nos jeunes diplômés, la mobilité internationale apporte une plus-value essentielle. Tout d'abord cette mobilité est préparée par un enseignement complet et riche. Les langues anglaises et espagnoles ont une place toute particulière dans le BTS. Le travail des étudiants est renforcé grâce aux outils de plateforme linguistique OLS proposé par notre partenaire Erasmus+ et mis à disposition en autonomie. La maîtrise des langues étant un élément déterminant du diplôme, la mobilité permet à nos étudiants à la fois de passer d'une pratique scolaire à une pratique courante de la langue grâce à une immersion de deux mois. La mobilité permet à nos étudiants aussi de se projeter dans un univers professionnel plus grand que le territoire national et d'envisager à court terme une entrée dans le monde du travail ou par une poursuite d'étude. Enfin, la mobilité en Europe reste pour les étudiants, une expérience riche et valorisante, un dépassement de soi qui a pour vocation de leur ouvrir des perspectives.

### Comment se fait l'éligibilité à la bourse ?

Groupe	Pays de destination	Mobilité de stage par mois
G1	Autriche, Danemark, Finlande, France, Irlande, Italie, Lichtenstein, Norvège, Suède, Royaume-Uni	450 €
G2	Belgique, Croatie, République Tchèque, Chypre, Allemagne, Grèce, Islande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Slovénie, Espagne, Turquie	400 € (Même montant pour les groupes 2 et 3)
G3	Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine	

Tout d'abord, pour en bénéficier, l'étudiant doit choisir de faire son stage dans un pays parmi l'ensemble suivant. Les états sont regroupés en catégories qui donnent lieu à une distinction du montant de la bourse perçue par l'étudiant.

L'attribution de la bourse est ouverte dès lors que la commission interne a statué de son éligibilité. La commission se réunit en mars. Son rôle est de vérifier la conformité des stages demandés dans le cahier des charges du BTS AM et de l'agence Erasmus+. Elle est présidée par le chef d'établissement ou son représentant et elle est composée obligatoirement au minimum du gestionnaire et du

professeur coordinateur Erasmus, en tant qu'expert. La bourse est versée le premier jour de stage dans sa totalité.

Le déplacement est organisé par le lycée et financé pour les boursiers bénéficiaires par l'agence Erasmus+.

Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'une bourse Erasmus+ et de l'attribution d'un fond complémentaire visant à subventionner leurs besoins spécifiques lors de leur stage.

#### Comment est valorisé le parcours Erasmus+ de notre établissement ?

Les documents délivrés par l'établissement (conventions de stage, attestations, bulletins semestriels) comportent les mentions de notre partenariat. Une équivalence est délivrée en matière d'ECTS (european credits transfert system) pour faciliter la mobilité d'étude à l'université en France ou en Europe. Cela s'avère très utile pour les étudiants souhaitant poursuivre leurs études par une licence professionnelle. Une année d'étude représente 60 ECTS, la part du stage à l'étranger valant pour 30 ECTS sur l'ensemble de la formation (120 ECTS au total). Un supplément de diplôme est délivré par l'établissement, attestant de la formation suivie en France et en Europe.

#### Qui contacter ?

Madame Talhaoui, professeure en STS AM (talhaouibtsam@laposte.net) coordonne les liens entre l'agence et les besoins de l'établissement. Elle assure le suivi et le bilan des projets. N'hésitez pas à la contacter.

***Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne.***



**Co-funded by the  
Erasmus+ Programme  
of the European Union**